

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

JEUDI 23 NOVEMBRE 2017 • PARIS



HOLDINGS ANIMATRICES

Outil d'ingénierie fiscale patrimoniale
et source de contentieux





Boris MASSOUTIER

Responsable de Conférences et Formations
Département Fiscalité et Gestion de Patrimoine
bmassoutier@efe.fr
@EfeFiscalité

La holding animatrice a la particularité d'être à la fois **un véhicule d'investissement, un outil d'optimisation fiscale et un instrument d'ingénierie patrimoniale...** encore faut-il être certain de respecter les dernières définitions jurisprudentielles. **Les juges ont fait émerger en cette année 2017 de nouvelles précisions tant sur la notion de contrôle que sur le bénéfice ou non des dispositifs patrimoniaux spécifiques tels que les pactes Dutreil et les successions.**

Cette activité jurisprudentielle démontre une nouvelle fois que les sociétés holdings animatrices sont perçues comme suspectes par l'administration fiscale et **l'absence de définition légale oblige à prendre en considération une part de risque dans toutes les structurations.**

Cette journée de conférence, organisée par EFE, est l'occasion de faire le point sur les **dernières pratiques et définitions en la matière pour vous aider à réduire vos risques.** Vous échangerez également avec nos praticiens experts sur **la mise en place des différents schémas et les implications bénéfiques d'une holding sur le plan patrimonial et fiscal.**

POUR QUI ?

- Ingénieurs patrimoniaux
- Notaires
- Experts-comptables
- Avocats
- Fiscalistes
- Gestionnaires de fortune
- Conseillers en gestion de patrimoine
- Banquiers privés
- Family Officers
- Trust Officers
- Chefs d'entreprise

POURQUOI ?

- Maîtriser **les dernières évolutions pratiques et théoriques de la définition d'une holding animatrice**
- **Organiser et optimiser son patrimoine mobilier et immobilier** en constituant une holding animatrice ou non
- **Bénéficier des avantages fiscaux et patrimoniaux d'une holding animatrice** en tirant profit des dernières jurisprudences et nouveautés pratiques

COMMENT ?

- Des exposés techniques et pratiques assurés par des **praticiens spécialisés de haut niveau**
- **Débat questions / réponses** à l'issue de chaque intervention
- Remise aux participants d'un outil de travail permanent sous la forme **d'une documentation détaillée reprenant les supports écrits des interventions et les textes de référence**

LES ACQUIS :

- Mettre en place **une stratégie patrimoniale efficace en ayant recours à une holding animatrice**
- **Optimiser au mieux en maîtrisant les risques** liés à la constitution d'une holding animatrice ou d'une société interposée
- Appliquer les nouveaux critères qualifiant les holdings animatrices pour **prévenir toute requalification**



NEW

À découvrir également : **Le Tax Club by EFE, votre nouveau rendez-vous bimestriel**



- **2 heures** de conférence sur des sujets au cœur de l'actualité fiscale
- Un moment privilégié **d'échange et de partage** avec vos pairs et nos **meilleurs experts**
- Une **soirée cocktail** dans un cadre convivial

Retrouvez le Tax Club by EFE sur www.efe.fr

OUTIL D'INGÉNIERIE FISCALE PATRIMONIALE ET SOURCE DE CONTENTIEUX

8h45 Accueil des participants

9h00

Définition et réalités pratiques : comment revendiquer et démontrer l'animation des filiales ?

- Quels sont les critères retenus par les juges et par l'administration pour qualifier une holding d'animatrice ?
 - La possibilité d'un contrôle conjoint enfin acté par les juges ?
 - Pourquoi n'est-il pas nécessaire que la holding animatrice anime l'ensemble de ses participations ?
 - Quel doit être le rôle de la holding dans les choix de politique de ses filiales ?
 - Comment démontrer l'élément matériel de l'animation ?
- Quelles sont les règles en matière de charge de la preuve ? Quels éléments apporter et conserver ?
- Que faire en cas de détention minoritaire des filiales ?
- Comment gérer le cas des prestations de services ?
 - Quelles prestations de services inclure dans une convention de prestation ?
 - Pourquoi les prestations de services intra-groupe ne caractérisent-elles pas une holding d'animatrice ?
 - En quoi pourrait-il s'agir néanmoins d'un élément de preuve influent ?

Jean-François DESBUQUOIS

Directeur associé

FIDAL

Xavier LEBRUN

Directeur de l'ingénierie patrimoniale

BANQUE OUDART

10h45 Café-Networking

11h00

ISF et pactes Dutreil, la holding comme une stratégie efficace d'optimisation : quelles solutions en cas de disqualification du caractère animateur de la holding ?

- ISF : l'exonération au titre des biens professionnels
 - Comment apprécier les critères de l'animation ? Comment organiser les mandats sociaux et les rémunérations ?
 - Quel impact de la détention par les sous-filiales de biens non professionnels ?
 - Faut-il privilégier une société interposée de 1^{er} niveau pour plus de sécurité ?
- Pactes Dutreil : est-il possible d'appliquer un pacte Dutreil sur les titres d'une holding animatrice d'activités mixtes ?
 - Est-il préférable d'appliquer le pacte sur une holding animatrice ou d'utiliser la notion de société interposée ?
 - Les critères de la prépondérance sont-ils applicables aux holdings animatrices ?
 - Quels enjeux en cas de disqualification après une donation ou une succession ? Est-il possible de sauver l'exonération ?

Didier BARSUS

Avocat Associé

HOCHE SOCIÉTÉ D'AVOCATS

12h00

Succession et transmission : quelles solutions offertes par les holdings animatrices ?

- Droit de mutation à titre gratuit : pourquoi et quand recourir à une holding animatrice ?
- Transmission d'entreprise : quelle va être l'utilité d'une holding ?
- Quelles stratégies d'apport-cession et de donation-cession encore possibles ?
 - Pourquoi apporter les titres à une holding ? En usufruit ou en nue-propriété ?
 - Des schémas toujours sous le coup de l'abus de droit ?

David PARENT

Notaire

1768 NOTAIRES

Régis VABRES

Professeur de droit fiscal à l'**UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE**

Responsable du Master 2 Banque Patrimoine Assurance

13h00 Déjeuner

14h30

Traitement des plus-values et régime mère-fille : quels autres avantages tirer d'une structuration via une holding ?

- Quels intérêts de structurer ses participations via une holding ?
 - Combien de niveaux d'interposition prévoir ?
 - Comment apprécier la notion de groupe ? Que faire dans le cas d'une filiale unique ?
- Montage financier et emprunt : pourquoi faut-il construire l'opération via une holding ?
- Quels risques face au défaut de substance de la holding ?
- Quelle lecture faire des décisions jurisprudentielles et du bofip sur les titres de participation vs les titres de placement ? Quelles conséquences dans votre pratique ?
- La clause anti-abus dans les holdings : a-t-elle agi comme une boîte de Pandore pour l'administration fiscale ?

Olivier de SAINT CHAFFRAY

Avocat Associé

CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE

15h45 Café-Networking

16h00

Patrimoine immobilier : et si vous optiez pour une holding foncière ?

- Quelle gestion réserver au patrimoine immobilier ? Quel va être l'impact de l'IFI ?
- Patrimoine immobilier personnel vs professionnel : quelles vont-être les opportunités d'optimisation ?
- Comment appréhender et mettre en place le démembrement de propriété au sein d'une holding foncière ?
- Quelles opportunités pour l'investissement immobilier des non-résidents ?
 - Comment structurer un patrimoine français pour limiter les frictions fiscales ?
 - Comment prévenir les impacts fiscaux en cas de succession et de donation ?
- Comment réduire l'impact de la taxe de 3 % due par certaines personnes morales ?

Jean-Christophe BOUCHARD

Avocat Associé

NMW AVOCATS DELORMEAU

17h30 Clôture de la conférence

INFORMATIONS PRATIQUES

Renseignements programme

Posez vos questions à Boris Massoutier

Tél. : 01 44 09 12 75 • bmassoutier@efe.fr

Renseignements et inscriptions

EFE - Département formation

35 rue du Louvre - 75002 Paris

Tél. : 01 44 09 25 08 - Fax : 01 44 09 22 22

infoclient@efe.fr

www.efe.fr

Participation (TVA 20 %)

1 jour : 995€

Ce prix comprend le déjeuner, les rafraîchissements et les documents remis pendant la formation. Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

• par chèque à l'ordre d'EFE FORMATION

• par virement à notre banque : BNP PARIBAS ÉLYSÉE HAUSSMANN, 37-39 rue d'Anjou 75008 PARIS, Compte n° 30004 00819 00011881054 61, libellé au nom d'EFE FORMATION, avec mention du numéro de la facture réglée.

Inscriptions

Dès réception de votre bulletin, nous vous ferons parvenir votre confirmation d'inscription et la convention de formation.

Une convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation.

EFE met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Les données collectées sont nécessaires pour vous inscrire à la formation. Conformément aux dispositions de la « loi Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer aux traitements de ces données. Le groupe EFE (www.efe.fr) peut vous communiquer, par voie postale, téléphonique et électronique, de l'information commerciale, susceptible de vous intéresser, concernant ses activités, ou celles de ses partenaires. Si vous ne le souhaitez pas ou si l'un de ces moyens de communication vous convient mieux, merci de nous écrire par courrier au 35 rue du Louvre - 75002 Paris ou à l'adresse mail correctionbdd@efe.fr

J'accepte de recevoir de l'information commerciale des partenaires de EFE

Informations prise en charge OPCA

N° Existence : 11 75 32 114 75 - SIRET : 412 806 960 000 32

Hébergement

Pour réserver votre chambre d'hôtel, vous pouvez contacter la centrale de réservation BBA par tél : 01 49 21 55 90, par fax : 01 49 21 55 99, ou par e-mail : solution@netbba.com, en précisant que vous participez à une formation EFE.

Annulations / Remplacements / Reports

Formulée par écrit, l'annulation de formations présentielle donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire. Cependant, si concomitamment à son annulation, le participant se réinscrit à une formation programmée la même année que celle initialement prévue, aucune indemnité forfaitaire ne sera retenue, à moins qu'il annule cette nouvelle participation et ce, quelle que soit la date d'annulation. Pour les personnes physiques uniquement les articles L6353-3 et suivants s'appliquent.

Conditions générales de vente

Remplir ce bulletin d'inscription vaut acceptation des CGV disponibles sur notre site Internet www.efe.fr ou par courrier sur simple demande.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

Date et lieu de la formation

JEUDI 23 NOVEMBRE 2017 • PARIS

Le lieu de la formation vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la formation.

EFE est une marque du groupe



Scannez ce code et retrouvez-nous sur votre smartphone



Scannez ces codes et rejoignez EFE sur les réseaux sociaux !



Pour modifier vos coordonnées, Tél. : 01 44 09 24 29 - mail : correctionbdd@efe.fr

Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées.

BULLETIN D'INSCRIPTION

OUI, je m'inscris à la formation **“Holdings animatrices”** du Jeudi 23 novembre 2017 (code 13781)

OUI, je m'abonne gratuitement à la newsletter « Analyses Experts - L'actualité en fiscalité »

Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom et prénom _____

E-mail* _____

Numéro de téléphone portable _____

Fonction _____

Nom et prénom de votre responsable formation _____

E-mail du responsable de formation* _____

Nom et prénom du responsable hiérarchique _____

E-mail du responsable hiérarchique* _____

Société _____

N° SIRET

Adresse _____

Code postal Ville _____

Tél _____ Fax _____

Adresse de facturation (si différente) _____

Date : _____ Signature et cachet obligatoires :

* Indispensable pour vous adresser votre convocation



Membre de la Fédération de la Formation Professionnelle habilité à délivrer une Attestation Descriptive de Formation

